



16ème législature

Question N° : 14781	De M. Julien Rancoule (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Collectivités territoriales et ruralité
Rubrique >urbanisme	Tête d'analyse >Permettre la réalisation d'un PLU à plusieurs petites communes	Analyse > Permettre la réalisation d'un PLU à plusieurs petites communes.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la préoccupation des toutes petites communes rurales quant à la réalisation d'un plan local d'urbanisme (PLU). Actuellement, l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) se fait uniquement au niveau de la commune, ou de l'intercommunalité. Cependant, cette approche présente des limites, notamment pour les toutes petites communes qui se trouvent parfois isolées dans leurs démarches urbanistiques. Soit elles dépendent du PLU de l'intercommunalité regroupant un nombre excessif de communes, rendant la démarche peu pertinente et parfois éloignée de leurs intérêts, soit elles s'engagent seules et font face à des difficultés d'ingénierie pour mener à bien cette élaboration. Dans le but de favoriser une gestion plus cohérente et efficiente du territoire, M. le député propose la création d'un mécanisme permettant aux plus petites communes de collaborer entre elles afin d'élaborer un PLU pluricommunal. Cette approche collaborative vise à répondre aux spécificités locales tout en assurant une planification urbaine harmonisée et coordonnée. En promouvant une telle approche facultative, dépendante de la volonté des communes, une solidarité serait encouragée entre elles, renforçant ainsi la prise de décision collective tout en préservant la liberté communale. Cette initiative contribuerait également à optimiser l'utilisation des ressources publiques en évitant la duplication des efforts dans l'élaboration de plans distincts pour chaque commune. Une telle approche serait un pas significatif vers une gestion du territoire prenant davantage en compte les réalités et les besoins spécifiques des plus petites entités communales. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.